



Le 12 février 2010

LE JEUDI 18 FÉVRIER, LES THALES SONT DANS L'ACTION POUR LEURS SALAIRES !

Les 8 et 9 février, alors même que les négociations salariales commençaient à peine, près de 4 000 salariés ont répondu sous une forme ou une autre dans les établissements à l'appel de nos organisations syndicales. Les salariés ont ainsi démontré que la question des salaires, du pouvoir d'achat, était aussi une préoccupation majeure cette année.

Les premières réunions de négociation ont désormais eu lieu partout. Les annonces s'évaluent de +0,8% à + 2%. Ces chiffres, les plus mauvais depuis bien des années, ne peuvent que rencontrer l'incompréhension et provoquer le mécontentement des salariés, quelle que soit la catégorie professionnelle.

De plus, les directions d'entreprises entendent limiter la durée de la négociation à quelques jours, cherchant ainsi à empêcher que les salariés, par leurs actions, construisent un rapport de force leur permettant de faire valoir leurs revendications.

La Direction Générale et celles des entreprises veulent aller vite pour donner peu.

**Une seule réponse sera efficace :
AGIR VITE ET FORT**

L'intersyndicale CFDT, CGT, CFE-CGC, CFTC, FO a donc décidé d'appeler les salariés du groupe THALES à :

- **manifester le 18 février 2010, à 11 heures, au siège de Thales à Neuilly et dans les bassins d'emplois.**
- **signer une pétition nationale Thales qui sera portée à la Direction Générale le 18.**

Le 18 février 2010, jour du Conseil d'Administration, doit être une démonstration de notre volonté à faire avancer nos revendications :

- Politique salariale 2010 au niveau de 2009.
- Arrêt de la précarisation des salaires par l'intégration des parts variables dans le salaire de base.
- Arrêt de toutes les discriminations dès cette année.
- Revalorisation conséquente des bas salaires.

Ce n'est pas aux salariés de payer, encore, les effets de la crise !

Seule une forte mobilisation en région parisienne et dans les bassins d'emplois pourra faire bouger une direction qui veut imposer une politique salariale réduite au minimum.